



Communiqué de presse du président du CSFPT

15 décembre 2021

Philippe Laurent, président, et les membres du Conseil supérieur de la fonction publique territoriale (CSFPT) ont pris acte de la décision de l'ensemble des organisations syndicales de refuser de siéger lors de la séance plénière de ce mercredi 15 décembre alors que plusieurs textes concernant les conservateurs territoriaux du patrimoine étaient prévus à l'examen.

Ils regrettent cette attitude, dans la mesure où le texte concernant le niveau minimal de participation des employeurs à la protection sociale complémentaire, initialement prévu à l'examen, avait été retiré la veille de l'ordre du jour, *« à la demande du président du CSFPT et du Gouvernement, pour permettre la poursuite des discussions avec les organisations syndicales »*.

Le président du CSFPT, porte-parole de la Coordination des employeurs territoriaux, a proposé que soit organisé un échange le 12 janvier prochain entre employeurs et organisations syndicales dans l'objectif de réenclencher une négociation et de fixer une méthode, en partageant les données disponibles. Il s'est également engagé à saisir chacun des membres de la Coordination, en proposant que ses représentants disposent effectivement d'un mandat de négociation à cette occasion.

« Je reste persuadé que, malgré les difficultés inhérentes à notre rôle, la volonté de dialogue social et de consensus - même partiels -, resteront au cœur de nos échanges si nous parvenons à bien définir une méthode : il me semble que là où les organisations syndicales souhaitent faire d'un point d'arrivée le point de départ, les employeurs pour leur part font le chemin inverse et tiennent à parvenir à ce même point d'arrivée par la négociation sociale locale. Des marges de progrès sont envisageables au sein même des collectivités avec un dialogue social local renforcé », a estimé le président du CSFPT.

S'agissant du dossier de la PSC, Philippe Laurent a également rappelé que *« ce projet de participation des employeurs territoriaux au financement de la PSC est bénéficiaire pour tous. Les agents, bien sûr, mais aussi les collectivités parce que ce projet est un facteur de dialogue social et de bien-être au travail. »*

« Il s'agit en effet d'un tournant majeur pour la fonction publique territoriale, poursuit Philippe Laurent. Après des années de refus, les employeurs acceptent

aujourd'hui de participer financièrement à la protection sociale de leurs agents. Il ne s'agit pas d'une énième mesure de pouvoir d'achat. Cela va bien au-delà. Le financement de la protection sociale complémentaire par les employeurs est une révolution dans le champ territorial, la marque d'un renouveau du dialogue social fondé sur l'attention à la qualité de vie et au bien-être des agents. »

Bien sûr, il reste beaucoup de chemin à parcourir mais les fondations sont là : le dispositif proposé offre à tous les agents un filet de sécurité tout en permettant aux collectivités qui le souhaitent d'aller plus loin et d'investir davantage dans la prévoyance. Cette géométrie variable est le gage d'une politique qui a vocation à se développer sur le long terme.

« Nous n'entrons pas dans un système figé, nous posons les jalons d'une politique durable fondée sur le dialogue permanent », conclut Philippe Laurent.